

La gazette du clocher de Clelles



Numéro 3 – mai 2024

Des nouvelles des travaux

1. L'accord de la préfète de Région concernant le permis de construire sur Monument historique a été reçu en mairie en ces termes : « *La préfète de la Région Auvergne Rhône Alpes, préfète du département du Rhône décide que l'accord sollicité par l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire susvisée, relative à la restauration du beffroi et la mise en sécurité des accès au clocher de l'Eglise Sainte Marie située à Clelles (Isère) inscrite au titre des monuments historiques est donné.* » Cette demande de permis a donc été transmise (comme pour toute demande de permis) pour instruction aux services urbanisme de la Communauté de Communes. Nous attendons leur accord définitif.

2. Les documents de consultation des entreprises sont en cours d'élaboration et seront envoyés dès que possible aux entreprises de maçonnerie, de charpente et de ferronnerie susceptibles d'être intéressées.

Des nouvelles de la souscription en cours ...

Une soixantaine de donateurs ont participé et avec le mécénat de la Fondation, environ 13 000 Euros sont mobilisés.

Une des donatrices nous a signalé une disposition du gouvernement :

« Voici ce que nous pouvons lire sur le site du Ministère de la Culture :

Réduction d'impôt exceptionnelle pour les dons en faveur du patrimoine religieux des petites communes - Publié le 11.01.2024 - Annoncée en septembre 2023 par le Président Emmanuel Macron à l'occasion des journées européennes du patrimoine, une collecte nationale a été lancée pour la conservation du patrimoine immobilier religieux des petites communes.

Modalités de cette mesure exceptionnelle : une réduction d'impôt exceptionnelle pour les particuliers

La collecte nationale a été confiée à la Fondation du patrimoine « dans le cadre de son activité d'intérêt général de sauvegarde du patrimoine local » (article 3 quinquies du projet de loi de finance pour 2024 (https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116t0178_texte-adoptee)). Entre le 15 septembre 2023 et le 31 décembre 2025, vos dons pour cette collecte nationale bénéficient d'une réduction d'impôt de 75 % (au lieu de 66%), dans la limite de 1000 € par an.

Il serait donc intéressant de savoir si la restauration de l'ensemble campanaire est concernée par cette mesure. »

La Fondation du patrimoine, interrogée, confirme les 75 % et le fait maintenant figurer sur le site de la Fondation.



Des nouvelles de la vente du 21 avril

Beau succès pour cette première opération qui a dégagé un bénéfice de 1173 € entièrement dédié à la restauration. Une autre manifestation est envisagée plus tard.



Ci-dessous, un document ne figurant pas dans le livret que vous avez reçu, à glisser entre deux pages ...



Les 8 cloches Paccard, neuves et encore brillantes comme on ne les verra jamais plus. Exposition dans l'église avant leur installation dans le clocher en mai 1911, dans l'attente de leur bénédiction - photographie illustrant un article des « Alpes Pittoresques », revue grenobloise parue de 1901 à 1914.



Consultables sur GALLICA Bibliothèque Nationale de France : *(liens actifs ci-dessous)*

- l'article entier est à retrouver dans numéro 265 du 1er avril 1912

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7386250s/f16.item>

- un autre article sur la bénédiction des cloches a paru dès le 15 août 1911 – n° 250 -

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k73862353/f11.item>



Mairie de Clelles

<https://www.clelles-en-trieves.fr/>

Culture et Montagne

<https://www.culture-et-montagne-trieves.org/accueil>